



BRUXELLES FISCALITÉ
BRUSSEL FISCALITEIT

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Notification du transfert de l'objet pour lequel une «taxe ex-provinciale» est due

Utilisation de ce formulaire

Si vous transferez un objet pour lequel une «taxe ex-provinciale » est due, vous devez faire une notification de ce transfert. (art. 28 de l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale)

Dans le cadre de cette notification vous êtes obligé d'utiliser ce formulaire.

Les «taxes ex-provinciales» sont :

- Taxe sur les établissements bancaires et financiers et les distributeurs automatiques de billets.
- Taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux
- Taxe sur les panneaux d'affichage
- Taxe sur les appareils distributeurs de carburants liquides ou gazeux
- Taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes
- Taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules usagés

(Ces taxes sont prévues par l'ordonnance du 22 décembre 1994 relative à la reprise de la fiscalité provinciale)

Renvoi du formulaire

- Vous êtes obligé de remplir ce formulaire et de le signer. La version signée doit être renvoyée à :

A l'attention du fonctionnaire délégué, Service Public Régional de Bruxelles,
PB801030,1030 Bruxelles.

- Veuillez dans la mesure du possible aussi envoyer une version électronique complétée à:

taxprov@sprb.irisnet.be

Vous devez ajouter à ce formulaire les documents qui contiennent la preuve du transfert rapporté.



BRUXELLES FISCALITÉ
BRUSSEL FISCALITEIT

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Identification de(s) : la personne qui a fait le transfert / personnes qui ont fait le transfert

<u>Nom</u>	<u>N° du registre national ou n° BCE</u>	<u>Adresse</u>				
		<i>Rue</i>	<i>N°</i>	<i>Code Postal</i>	<i>Commune</i>	<i>Pays</i>

Identification de(s) : la personne physique ou morale à laquelle le transfert est fait / personnes physiques ou morales auxquelles le transfert est fait

<u>Nom</u>	<u>N° du registre national ou n° BCE</u>	<u>Adresse</u>				
		<i>Rue</i>	<i>N°</i>	<i>Code Postal</i>	<i>Commune</i>	<i>Pays</i>

Identification de l'objet transféré

<u>Adresse à laquelle l'objet est lié</u>	Rue	
	Numéro	
	Boîte	
	Code Postal	
	Commune	
<u>Description de l'objet</u>		
<u>Type de la taxe due sur l'objet</u> (cochez la case correcte)	<input type="checkbox"/> Taxe sur les établissements bancaires et financiers et les distributeurs automatiques de billets <input type="checkbox"/> Taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux <input type="checkbox"/> Taxe sur les panneaux d'affichage <input type="checkbox"/> Taxe sur les appareils distributeurs de carburants liquides ou gazeux <input type="checkbox"/> Taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes <input type="checkbox"/> Taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules usagés	
<u>Numéro de rôle de la dernière taxation sur</u>		



BRUXELLES FISCALITÉ
BRUSSEL FISCALITEIT

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

<p><u>l'objet transféré</u> (ce numéro est mentionné sur votre extrait-d'avertissement de rôle de la « taxe ex- provinciale »)</p>	
<p><u>Date du transfert</u></p>	
<p><u>Date du transfert</u></p>	